

DECISION N° 2024-014

Attribution marché de fourniture d'un véhicule

Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE) :

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Au terme d'une consultation lancée sous la forme d'un marché subséquent à procédure adaptée restreinte, faisant suite à l'accord-cadre d'acquisition de véhicules, engins et matériels n°2021-SDOM-003 ;

Ayant connaissance du rapport d'analyse des offres ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de « Fourniture d'une mini pelle » (2024-EXP-01) à la société CASE dont le siège social est situé rue des meuniers 60330 Le Plessis-Belleville.

Article 2 : Le marché débute à compter de sa notification.

Article 3 : Le marché est à prix unitaires. L'acquisition s'élève à 22 000 € HT soit 26 400 € TTC.

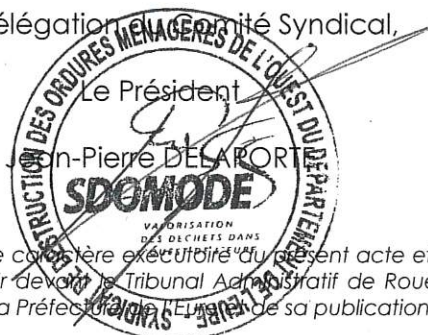
Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Fait à Bernay le 05/02/2024

Par délégation Comité Syndical,

Le Président

Yves-Jean-Pierre DELARORT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure ou de sa publication.